

# Commune de LOUVIGNY

## Compte-rendu Séance N° 5 du 24 novembre 2025

Les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUVIGNY se sont réunis le **lundi 24 novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et zéro** minute en la mairie de LOUVIGNY 2 rue du Pré Joli, 57420 LOUVIGNY, sous la présidence de **Madame TORLOTING Brigitte**, Le Maire.

Date de la convocation : **20 novembre 2025**

**Madame TORLOTING Brigitte, le maire ouvre la séance à 20 h 00.**

### Conseillers absents excusés :

Madame Emilie DUBEAU a donné procuration à Monsieur Rémy SADLER

Madame Sylviane SOL a donné procuration à Madame Agnès DESHAYES

### Conseillers absents :

Monsieur Pierre PAULAIN

Monsieur Emmanuel PONS

### Secrétaire de séance :

Madame DESHAYES Agnès

❖ **Madame TORLOTING Brigitte, Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.**

Elle constate que le quorum est atteint.

Il est ensuite procédé aux délibérations des questions inscrites à l'ordre du jour :

### ORDRE DU JOUR :

D\_2025\_5\_1 : Approbation par le conseil municipal de la séance du 07/10/2025

D\_2025\_5\_2 : Mesures prises par délégation

D\_2025\_5\_3 : Approbation du marché de travaux « Aménagement rue de Chègny »

D\_2025\_5\_4 : Demande de subventions : REGION/DEPARTEMENT/AGENCE DE L'EAU : rue des Vignes – rue du Press

D\_2025\_5\_5 : Achat aspirateur urbain Glutton

D\_2025\_5\_6 : Accroissement temporaire d'activité

D\_2025\_5\_7 : Création de poste permanent

D\_2025\_5\_8 : Tarifs salles des fêtes

D\_2025\_5\_9 : Subvention association « Une Rose Un espoir »

### Délibération D\_2025\_5\_1

**OBJET : Approbation par le conseil municipal de la séance du 07/10/2025**

Madame le Maire soumet le compte rendu de la séance du 07/10/2025 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Présents : 10      Votants : 12      Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Madame Véronique Damien, Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

Abstention : 0

## Délibération D\_2025\_5\_2

### OBJET : Mesures prises par délégation

Conformément aux articles L.2122-22 & L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte des décisions suivantes :

Désignation	Fournisseur	Date paiement	Montant ttc
<b>Fêtes et cérémonies (6232)</b>			
Livres de Noël : 0-3 ans	BPE	23/10/2025	100.00 €
Livres de Noël : primaires	BPE	12/11/2025	779.99 €
s/total			<b>879.99 €</b>
<b>Fournitures diverses</b>			
Ecole : abattant wc / sac aspi	Castorama	14/10/2025	195.20 €
Terreau	Vertugo	23/10/2025	41.87 €
Stylos publicitaires	National Pen	23/10/2025	899.99 €
Mairie : déco Noël	Retif	31/10/2025	358.73 €
s/total			<b>1 495.79 €</b>
<b>Fournitures scolaires</b>			
Livres CE1/CE2	BPE	27/10/2025	41.20 €
s/total			<b>41.20 €</b>
<b>Honoraires</b>			
Rue de Chégny DIAG GEOTECHNIQUE : analyse META d'amiante sur enrobés	AC Environnement	26/09/2025	907.20 €
Rue de Chégny MO : gestion eaux pluviales (situation 1-2)	VRI	03/11/2025	3 960.00 €
s/total			<b>4 867.20 €</b>

<u>Travaux d'entretien bâtiments communaux</u>			
Mairie RDC - mise en place d'un cloisonnement : création de 2 pièces	Pfirsch	13/10/2025	3 750.00 €
			<i>s/total</i>
			<b>3 750.00 €</b>
<u>Plantation</u>			
Végétaux estivaux	Viridis	22/10/2025	1 288.00 €
			<i>s/total</i>
			<b>1 288.00 €</b>
<u>Travaux de voiries et réseaux</u>			
Marquage au sol : place PMR (facture du 12/12/2024)	SNH	27/10/2025	517.00 €
			<i>s/total</i>
			<b>517.00 €</b>
<u>Travaux : dépannage d'urgence : rue de Chégny/Grand Rue</u>			
Camion hydrocureur : curage/pompage	Mosellane des Eaux	03/11/2025	652.80 €
			<i>s/total</i>
			<b>652.80 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>13 491.98 €</b>

Présents : 10      Votants : 12      Suffrages exprimés : 12

**Pour : 12**

Madame Véronique Damien, Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILIER Benjamin, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### Délibération D\_2025\_5\_3

#### OBJET : Approbation du marché de travaux « Aménagement rue de Chègny »

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de l'analyse des offres, effectuée par Matec, le 04/11/2025. Cette analyse a été réalisée conformément aux critères de jugement des candidatures et des offres définis dans le règlement de consultation.

Mme le Maire cède la parole à Monsieur Serge SUTTER, adjoint en charge de la commission Travaux.

M. SUTTER évoque les candidats retenus dans le cadre des LOTS 1 et 2.

- Lot 1 : VOIRIE / TERRASSEMENT - l'offre retenue l'entreprise LINGENHELD pour un montant total de 538 802,50 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle n°1)

- Lot 2 : MOBILIER / ESPACES VERTS - l'offre retenue l'entreprise DHR NGE pour un montant total de 48 107,41 € HT

Concernant le lot 1, M. SUTTER informe que l'entreprise LINGENHELD a produit la meilleure offre, 28% moins cher que l'estimation effectuée par Matec.

M. KERCKHOVE, conseiller municipal, s'étonne des marges aussi importantes, Mme le Maire indique que les prix sont plus compétitifs lorsqu'il y a moins de commandes.

Mme le Maire indique qu'il faut à présent notifier aux entreprises sélectionnées le choix de la Mairie.

Les travaux débuteraient en janvier 2026, pour une durée de 4 à 5 mois, Mme le Maire précise qu'une réunion est organisée le 02/12/2025 invitant les riverains de la rue de Chégnny et du Clos la Pérouce, afin de présenter les travaux et livrer un explicatif sur les connexions réseaux.

M. Rémy SADLER, conseiller municipal, prend la parole, pour donner son avis sur la réalisation des travaux, on ne fait pas une belle rue sans nuisance et informe l'assemblée qu'il est contre le projet à cause des des 5 chicanes prévues sur le nouveau tracé.

Plusieurs conseillers évoquent le fait que les chicanes sont légion dans de nombreuses communes. Mme le Maire rajoute que c'est un plan adapté par la Métropole de Metz, entre autres.

Mme Lapointe prend la parole pour dénoncer les voitures garées sur les trottoirs, Mme le Maire indique que ce sera un sujet abordé lors de la réunion du 02/12/2025.

Mme le Maire après s'être assurée qu'il n'y avait plus de prise de parole, ni de remarque, propose de passer aux votes.

Le Conseil Municipal après examen et après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver le marché de travaux d'aménagement rue de Chégnny,
- d'autoriser Mme le Maire à notifier les entreprises retenues et à signer tout acte s'y rapportant.

---

Présents : 10      Votants : 12      Suffrages exprimés : 12

**Pour : 10**

Madame Véronique Damien, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

**Contre : 2**

Madame DUBEAU Emilie, Monsieur SADLER Rémy

**Abstention : 0**

---

## Délibération D\_2025\_5\_4

**OBJET : Demande de subventions : REGION/DEPARTEMENT/AGENCE DE L'EAU : rue des Vignes – rue du Pressoir**

Madame le Maire,

- rappelle aux élus que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs, de la réfection du réseau d'assainissement d'eaux pluviales, de la réfection du tapis d'enrobés et de la création d'un fossé rue des vignes, la commune peut prétendre à des subventions au titre de différents dispositifs, auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,

- propose de présenter les dossiers de demandes de subventions, sur les différents dispositifs auprès de l'ETAT, de la REGION, du DEPARTEMENT et de l'AGENCE de L'EAU RHIN-MEUSE.

- appelle le Conseil Municipal, à débattre sur le sujet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord de principe sur lesdits travaux,
- SOLLICITE l'ETAT pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du dispositif "DETR", avant le 31 décembre 2025 et sur les autres dispositifs de la REGION, du DEPARTEMENT et de l'AGENCE de L'EAU RHIN-MEUSE,
- AUTORISE Mme le Maire, à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des services de l'ETAT, au titre du dispositif "DETR" et auprès de la REGION, du DEPARTEMENT et de l'AGENCE de L'EAU RHIN-MEUSE
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif aux différentes opérations.

---

Présents : 10      Volants : 12      Suffrages exprimés : 12

**Pour : 12**

Madame Véronique Damien, Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILIER Benjamin, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

---

## Délibération D\_2025\_5\_5

### OBJET : Achat aspirateur urbain Glutton

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du Salon des Maires, l'aspirateur Urbain Glutton a été présenté, permettant de bénéficier d'une promotion.

Ce matériel est destiné au nettoyage des espaces publics, il renforce la qualité de vie et l'attractivité de la commune, il est simple d'utilisation, compact, 100% électrique.

Une démonstration gratuite a été effectuée dans la Commune, de nombreux avantages ont pu y être révélés.

M. Hanry demande la parole, il souhaite savoir qui des employés pourra s'en servir, Mme le Maire répond que ce matériel pourra être utilisé par les deux adjoints techniques, il est ergonomique et simple d'utilisation pour une sécurité totale du personnel.

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le sujet.

Le Conseil Municipal après examen de l'offre promotionnelle et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE l'offre promotionnelle proposée par le Société GLUTTON s'élevant à 28 374,50 €,
- AUTORISE Mme le Maire à passer la commande dudit matériel et à régler la facture qui en découlera.

La dépense sera imputée à l'opération 10014.

---

Présents : 10      Volants : 12      Suffrages exprimés : 12

**Pour : 12**

Madame Véronique Damien, Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILIER Benjamin, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

---

## Délibération D\_2025\_5\_6

### OBJET : Accroissement temporaire d'activité

Mme le Maire informe l'Assemblée,

Vu le Code général de la fonction publique, article L332-23 1° et 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie pour une période de quatre mois,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de quatre mois, allant du 01/01/2026 au 30/04/2026 inclus ;

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie pour une durée hebdomadaire de services de 31/35<sup>ème</sup> ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 9<sup>ème</sup> échelon du grade de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par les articles L332-23 1° et 2° du CGFP.

Madame le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'ETAT.

Présents : 10      Votants : 12      Suffrages exprimés : 12

**Pour : 12**

Madame Véronique Damien, Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## Délibération D\_2025\_5\_7

### OBJET : Création de poste permanent

Mme le Maire informe l'assemblée,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le départ en retraite de l'ancienne secrétaire de mairie,

Considérant que le grade de secrétaire de mairie n'existe plus,

Considérant l'augmentation du volume horaire du poste de secrétaire de mairie,

Il convient de créer le poste de secrétaire général de mairie sur le grade de Rédacteur Principal 1ère classe.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de secrétaire générale de mairie à temps complet, d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures, soit 35/35ème pour exercer toutes tâches administratives, à compter du 01/05/2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière Administrative, au grade de Rédacteur Principal 1ère classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B ou C dans les conditions fixées par l'article L332-14 selon le type de recrutement du CGFP.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de Rédacteur Principal 1ère classe, sur la base du 9ème échelon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des emplois ;

- d'adopter la proposition de Mme le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Présents : 10      Votants : 12      Suffrages exprimés : 12

**Pour :** 12

Madame Véronique Damien, Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

## **Délibération D\_2025\_5\_8**

### **OBJET : Tarifs salles des fêtes**

Madame le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de location des salles des fêtes (haut + entresol).

Précise que la dernière révision date de juillet 2022

Invite le conseil à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité :

- ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

- FIXE les nouveaux tarifs de location des salles des fêtes (haut + entresol) à compter du 1er janvier 2026 comme suit :

### TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES - 2026 - LOUVIGNY

	Associations & Café enterrement		Habitants		Extérieurs	
Salle Entresol pour 50 personnes maximum	Journée du Lundi au Jeudi 9h à 18h	Week-end du Vend. 17h au Lundi 9h00	Journée du Lundi au Jeudi 9h à 18h	Week-end du Vend. 17h au Lundi 9h00	Journée du Lundi au Jeudi 9h à 18h	Week-end du Vend. 17h au Lundi 9h00
Entresol avec cuisine	100 €	150 €	180 €	250 €	250 €	400 €
Grande salle pour 130 à 150 personnes maximum	Journée du Lundi au Jeudi 9h à 18h	Week-end du Vend. 17h au Lundi 9h00	Journée du Lundi au Jeudi 9h à 18h	Week-end du Vend. 17h au Lundi 9h00	Journée du Lundi au Jeudi 9h à 18h	Week-end du Vend. 17h au Lundi 9h00
2 salles + bar	105 €	150 €	270 €	350 €	350 €	500 €
2 salles + bar + cuisine	205 €	250 €	370 €	450 €	450 €	600 €
VAISSELLE						
Forfait vaisselle / personnes	gratuit	gratuit	30 €	30 €	50 € entresol 70€ grande salle	60 € entresol 80 € grande salle
CASSE-PERTE-VOLS						
Vaisselle	selon barème					
Autres matériels	sur facture					
CAUTION						
	800 € entresol / 1 200 € grande salle					
NETTOYAGE des locaux						
	180 € entresol / 300 € salles haut					
TABLES et BANCS de BRASSERIE						
	8 euros pour 1 table et 2 bancs + caution 200 €					

- DIT QUE la présente délibération sera transmise au Centre de gestion pour application.

Présents : 10    Votants : 12    Suffrages exprimés : 12

**Pour : 11**

Madame Véronique Damien, Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emile, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

**Contre : 1**

Monsieur SADLER Rémy

**Abstention : 0**

### Délibération D\_2025\_5\_9

#### OBJET : Subvention association « Une Rose Un Espoir »

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de l'Association Une Rose Un Espoir du Secteur de Coin sur Seille, en date du 13 octobre 2025, la commune de Louvigny souhaite soutenir l'action de l'Association, dont le but est de collecter des fonds en faveur de la Ligue contre le Cancer pour ses actions en Moselle.

Par délibération du 9 avril 2024, le Conseil Municipal a déjà attribué une subvention d'un montant de 500,00 € à cette association.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 500,00 € à cette association pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'ACCORDER à l'association UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR COIN SUR SEILLE, une subvention d'un montant de 500,00 €, les crédits nécessaires seront prévus au budget.

---

Présents : 10      Votants : 13      Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Madame DESHAYES Agnès, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

Abstention : 0

---

## DIVERS

La nouvelle mandature du CMJ est évoquée ainsi que le RDV du Téléthon du 06/12/2025.

Mme le Maire fait part au CM de la date de distribution, des colis aux Anciens, qui est fixée au 21/12/2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,

TORLOTING Brigitte



La secrétaire de séance,

DESHAYES Agnès

